

Stratégie nationale de santé 2017-2022

Quelques pistes de réflexion de l'association AIDES

Au préalable, AIDES tient à souligner que la SNS devrait rappeler que les usagers et les personnes vivant avec une maladie chronique sont des leviers de transformation du système :

- Comme producteurs en santé : ETP, dépistage démedicalisé, accompagnement etc...
- Comme acteurs de la recherche : participation à l'élaboration des protocoles mais aussi co-construction de projets de recherche (recherche dite communautaire)
- Dans l'amélioration de la sécurité et de la qualité : organisation des parcours de santé et de l'offre de soins
- Dans la formation des professionnels y compris les médecins.

La prévention et la promotion de la santé, tout au long de la vie et dans tous les milieux

« C'est une ambition forte portée par le Premier ministre et le Président de la République. Les principaux objectifs portent sur la promotion d'une alimentation saine et de l'activité physique, la prévention des maladies infectieuses, la lutte contre les conduites addictives, la promotion de la santé mentale, d'un environnement et de conditions de travail favorables à la santé, l'amélioration du dépistage et la prévention de la perte d'autonomie. Une attention particulière sera apportée aux enfants et aux jeunes. » (site du ministère de la Santé)

Prévention

Depuis 10 ans, l'Etat évoque la nécessité d'engager un « virage préventif ». Celui-ci ne se concrétise pas en termes d'investissements financiers au travers des différentes LF et LFSS. Le PLF et le PLFSS 2018 ne font pas exceptions.

- AIDES souhaite un objectif chiffré dans la SNS afin que la part des dépenses de santé consacrée à la prévention et la promotion de la santé soit fixé à 10% au terme de la mandature.

La SNS est construite pour 5 ans. Il apparait difficile d'évaluer l'efficacité du « virage préventif » à si court terme.

- AIDES souhaite que les indicateurs d'évaluation de la SNS 2017 soient construits en fonction de cette courte durée en privilégiant les indicateurs qui rendent compte de la mise en œuvre de cette politique plutôt que ceux qui permettraient d'en constater son efficacité.

Place des usagers

La SNS 2013 et la loi de modernisation de notre système de santé 2016 affichaient une volonté forte et des mesures pour augmenter l'implication des usagers et des citoyens dans l'organisation et l'élaboration des politiques de santé.

- AIDES souhaite que la SNS 2017 implique l'ensemble des acteurs du système de santé dans la prévention et la promotion de la santé, y compris les associations productrices d'actions de santé en distinguant leur rôle, leurs spécificités et la plus-value de leurs actions.
- AIDES souhaite que la SNS 2017 poursuive dans le sens d'une véritable implication des citoyens comme acteurs à part entière du système de santé et pas uniquement comme cibles d'information. Cette implication doit se faire également au travers des associations d'utilisateurs du système de santé qui s'organisent pour exprimer une parole collective.

Recherche en santé publique et recherche-action

- AIDES souhaite que soit développé le soutien de la recherche en santé publique et recherche-action en engageant un effort de formation important et en faisant participer les usagers aux formations en tant que formateurs / acteurs.
- AIDES souhaite le renforcement des interactions entre chercheurs et décideurs sans que soit oubliée la place des instances de démocratie en santé dans les prises de décision.

La lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé

« L'objectif est de passer d'une approche en silo à une approche centrée sur les besoins des patients, avec des parcours organisés au niveau du territoire. La ministre présentera en octobre un plan d'accès aux soins, qui sera ensuite complété. » (site du ministère)

AIDES plébiscite une approche globale qui valorise une logique de parcours.

- AIDES souhaite que la SNS soit l'occasion reconnaître l'intérêt de l'universalisme proportionné dans les actions de santé auprès des personnes les plus éloignées du système de soins afin pour lutter efficacement sur les ISS.
- AIDES souhaite que soit prise en compte dans les inégalités de santé d'autres déterminants que ceux liés à la précarité, comme l'orientation sexuelle, les questions de genre et les pratiques non conformes aux normes sociétales (travail du sexe) ou défavorables à la santé (usage de produits psychoactifs).

« Réorienter l'offre de soins et de santé vers la ville et l'offre ambulatoire »

- L'offre en santé des associations (prévention, dépistage, accompagnement) ne doit pas être oubliée.
- Les dispositifs d'accompagnement aux droits sociaux et aux soins doivent être renforcés et valorisés : as, refus de soins, ETP etc...
- Pour les populations les plus éloignées du système de santé, des établissements de santé doivent proposer avec une offre intégrée et entièrement gratuite sur le modèle des Cegidd.

La nécessité d'accroître la pertinence et la qualité des soins

« La ministre souhaite une réflexion sur l'évolution de la tarification à l'activité qui prenne davantage en compte les parcours, la qualité et la pertinence des soins et des actes. La formation des professionnels est un second levier indispensable pour développer cette culture et ce souci permanent de la qualité. » (site du ministère)

- AIDES souhaite que les usagers-ères et des structures qui les représentent soient étroitement associés à l'amélioration de la qualité et la pertinence des soins.

L'innovation

« Organisationnelle, médicale, technologique ou numérique, l'innovation doit être mise au service de tous et répondre aux besoins prioritaires en santé. Cette démarche favorisera une meilleure association des patients, des usagers et des professionnels qui sont les premiers concernés par ces évolutions, par exemple en matière de télémédecine ou d'objets connectés. Des crédits spécifiques permettront de repérer et de sélectionner très tôt les projets à fort potentiel. » (site du ministère)

AIDES se félicite de la place donnée à l'innovation. Pour porter ses fruits, celle-ci doit être impulsée par les usagers-ères du système de santé ou les associer.

- AIDES souhaite la mise en place d'un dispositif d'innovation dérogatoire au cadre légal et réglementaire
 - Pour des actions et dispositifs ayant fait leurs preuves à l'étranger ou dans un autre contexte : PES prison, salle de consommation ...
 - Pour des actions et des dispositifs évalués en France et ayant fait leurs preuves mais nécessitant pour leur déploiement, l'évolution du cadre légal ou réglementaire

Ces dérogations seraient assorties d'un cadre évaluatif plus léger que celui de la recherche mais qui permettrait de continuer à engranger des données et à produire des connaissances.

- La mise à disposition des innovations peut être accélérée
 - En intégrant les acteurs associatifs producteurs de santé (offre) aux financements dévolus à l'innovation organisationnelle.
 - En renforçant la coopération organisationnelle et la délégation de tâche y compris avec acteurs de la santé non soignant, ni médecin (TPE communautaire).
- Considérer la révolution digitale comme une révolution sociétale
 - En garantissant l'accès aux données et l'utilisation des données des usagers et leur non utilisation par le système marchand.
 - En ne focalisant pas uniquement sur les données individuelles qui ne tiennent pas compte de l'environnement.